



**MAIRIE DE  
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 JANVIER 2016**

Document affiché à l'Hôtel de Ville le .....  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

**ACTES**

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 15 janvier 2016.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoints, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, , Guy BONVIN, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT.

**Excusés :** Monsieur Roger VOLAT qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND  
Madame Sandra MONZANI qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON  
Monsieur Bernard DELAVault qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHANET  
Madame Marie-Claude LACARIN qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT  
Monsieur Hélène DAVIET qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT

**Absents :**

**Quorum :** Vingt-deux Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

**Secrétaire :** Madame Estelle GAZET.

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il rend compte des décisions prises par lui dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le Conseil Municipal.

Eu égard à des soucis de reproduction du document, il propose de reporter l'adoption du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2015, ce qui est fait à l'unanimité.

**Acte :** **Délibération n° 01 du 26 janvier 2016 (20160126\_1DB01) :**  
**Formation des Commissions municipales**

**Objet :** **5.2 Fonctionnement des assemblées**

Vu sa délibération précédente n° 06 du 13 février 2015, et en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal unanime modifie la composition de la 1<sup>ère</sup> Commission dite « Commission des Finances » de 7 membres : Mesdames et Messieurs Christine BURKHARDT – Vice-Présidente, Andrée LAFAYE, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Claude RESSAUT, Sylvie THEVENIOT avec pour suppléante Hélène DAVIET.

**Acte :** **Délibération n° 02 du 26 janvier 2016 (20160126\_1DB02) :**  
**Transfert au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier des contrats d'achat d'électricité pour l'éclairage public**

**Objet :** **5.7 Intercommunalité**

Sur la proposition du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier et afin de parachever ladite compétence qui comprend déjà la réalisation de travaux neufs, l'entretien et la responsabilité d'exploitation et de maintien en conformité des

réseaux, l'assemblée unanime décide de confier audit établissement la gestion des contrats d'achat d'électricité pour l'éclairage Public, étant observé que l'achat s'effectuera sur la base du tarif historique dont le coût sera répercuté sous forme de cotisation sur la base du montant des achats de l'année précédente.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 26 janvier 2016 (20160126_IDB03) :</b> <b>Programmes d'équipement – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que des travaux de forage au niveau du complexe municipal de la Moutte devront être réalisés durant le courant de l'année 2016, et que ces travaux, estimés à 26.500,00 € HT seraient éligibles à une subvention au titre de la dotation parlementaire accordée à Monsieur Guy CHAMBEFORT – Député de l'Allier, le Conseil Municipal unanime s'engage à inscrire ce programme au Budget primitif 2016 et sollicite le financement correspondant.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 26 janvier 2016 (20160126_IDB04) :</b> <b>Cession de logement social – Avis préalable</b>
Objet :	<b>8.5 Politique de la ville, habitat, logement</b>

Saisi pour avis préalable par le Préfet en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable au projet de vente par la S.A. d'H.L.M. FRANCE LOIRE un pavillon situé 6 allée des Oiseaux au locataire actuel, étant observé que cette cession pourrait se voir opposer un veto préfectoral si le ou les logements ne sont pas suffisamment entretenus ou si cette vente risquait de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux sur la Commune.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 27 janvier 2016  
par le Maire soussigné,

  
Bernard COULON

